

MODIFICATION DE L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT EN SECTEURS PROGRAMME ET DIFFUS

Lors de ses réunions des 27 septembre 2013 et 11 avril 2014, la Commission Permanente a validé la participation financière du Département aux travaux des propriétaires occupants et bailleurs dans le cadre des conventions suivantes :

- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Val d'Adour et Madiranais, Vic Montaner, Plateau Lannemezan Baronnie Baïses, Pays des Vallées des Gaves, Haute Bigorre, Vallées d'Aure et du Louron, Gabas Adour Echez,
- Programme d'Intérêt Général (PIG) du Grand Tarbes.

Ces conventions précisent qu'en cas d'évolution du programme – notamment pour les objectifs quantitatifs et taux d'intervention – les modifications seront présentées en Commission Permanente sous la forme d'un tableau récapitulatif.

Concernant la mesure « Adaptation-Autonomie-Handicap », il apparaît que l'aide actuelle aux travaux, prime de 500 €, destinée aux personnes âgées Groupe Iso Ressources (GIR) 5 et 6 ne bénéficiant pas d'une aide au titre de l'APA ainsi qu'aux personnes en situation de handicap ne bénéficiant pas d'aide de la Maison Départemental des Personnes Handicapées, n'a pas d'effet levier.

Or, il paraît opportun de soutenir ces publics pour leur maintien à domicile dans de bonnes conditions de vie.

A cette fin, il est proposé de revoir le régime d'intervention en remplaçant la prime de 500 € par un taux d'intervention de 30 % sur une dépense éligible plafonnée à 6 000 €, soit une aide maximale de 1 800 €.

Le tableau récapitulatif des interventions du Département intégrant cette mesure est soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d'approuver les critères d'intervention du Département ci-après intégrant la mesure « Adaptation-Autonomie-Handicap » susvisée :

Public / Mesures		Objectifs ANAH 2016	ANAH		Conseil Départemental			
					Interventions actuelles (depuis le 1er juin 2013)		Proposition d'interventions au 01.07.2016	
Propriétaires Occupants Priorités ANAH : logements occupés en secteur programmé, dossiers multi-thématiques		411	Taux	Plafond DS	taux/prime	Plafond DS	taux	Plafond DS
Energie	Très Modestes	261	50%	20 000 €				
	Modestes	14	35%					
Sortie d'insalubrité	Habitat indigne très dégradé occupé	21	50%	50 000 €	30%	30 000 €	<i>Inchangé</i>	
	Habitat indigne très dégradé vacant	0	50%	30 000 €				
	Habitat moyennement dégradé Sécurité - salubrité	0	50%	20 000 €				
Adaptation - Autonomie-Handicap* (GIR 5 et 6 exclusivement pour le Département)	Très Modestes	86	50%	20 000 €	500 €	20 000 €	30%	6 000 €
	Modestes	29	35%					
Autres travaux	Très Modestes	0	35%	8 000 €				

Propriétaires Bailleurs Intervention ANAH uniquement en secteur programmé Priorités ANAH : sortie d'insalubrité et énergie pour logements occupés, logements vacants en centre-bourgs et centre ville		20	Taux	Plafond DS	taux	Plafond DS	taux	Plafond DS
Habitat Indigne et Très Dégradé : Sortie Insalubrité	Logement Conventionné Très Social	5	35%	80 000 €	20%	30 000 €	<i>Inchangé</i>	
	Logement Conventionné Social	11	35%		10%			
Habitat Moyennement Dégradé : Autres travaux	Sécurité-salubrité	0	35%	60 000 €	10%	30 000 €	<i>Inchangé</i>	
	Energie	4	25%					
	Autonomie	0	35%		10%	30 000 €	10%	30 000 €
TOTAL GENERAL		431						

* pour le Département, déplafonnement possible en cas de monte-escalier avec une aide maximale à 3 000 €